

l'interview du samedi

Toujours plus d'enquêtes publiques

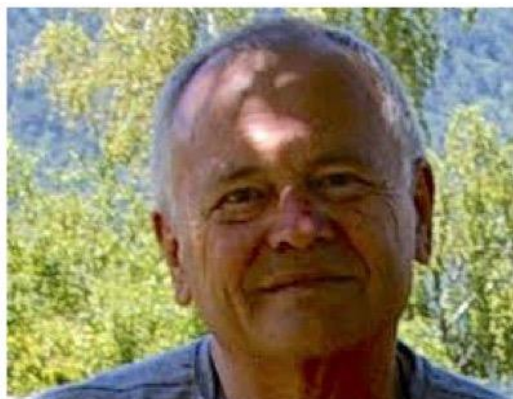
René Soudé, président de la Compagnie des commissaires enquêteurs de Poitou-Charentes, explique le rôle des enquêtes publiques et pourquoi elles sont en augmentation.

On évoque souvent des enquêtes publiques sur des dossiers chauds, mais quand sont-elles décidées ?

René Soudé : « La décision d'une enquête publique pour l'aménagement d'une opération quelconque est prévue par différents textes législatifs, notamment des nomenclatures qui fixent des seuils qui déterminent s'il y a ou pas enquête publique. Pour tout ce qui touche à l'environnement ou l'énergie, c'est le préfet qui prend la décision et qui gère l'enquête. Pour d'autres domaines, ça peut être le maire d'une commune ou le président du conseil départemental. »

À quoi servent-elles ?

« L'objet est de faire une interface entre le porteur du projet, l'autorité organisatrice de l'enquête et le public. Elle permet de recueillir un certain nombre d'avis, d'idées complémentaires ou alternatives au projet. N'importe qui peut y participer. L'idée est qu'il y ait un aller-retour entre le commissaire en-



René Soudé préside la Compagnie des commissaires enquêteurs de Poitou-Charentes (CCEPC). (Photo René Soudé)

quêteur et le porteur de projet, qui peut conduire à une modification du projet. »

À quoi sert le commissaire enquêteur et qui est-il ?

« Le commissaire enquêteur va écouter, résumer, synthétiser le dossier et les observations et émet un avis, simple, favorable,

avec réserves ou défavorable. Après ça, le préfet ou le maire analyse et prend une décision sans être lié à l'avis du commissaire enquêteur. Il ne vient que compléter l'information. Leur recrutement est annuel par dépôt libre de candidature auprès de la préfecture. Il y a peu de conditions, excepté un casier ju-

diciaire vierge. Une commission départementale analyse les dossiers et les valide. »

« Il y a peu de risque de dérapage »

Comment garantit-on son impartialité ?

« Il faut avoir le souci de l'intérêt général, une facilité à communiquer avec le public et beaucoup de disponibilités car ça peut prendre trois à quatre mois. Le commissaire enquêteur est désigné par le président du tribunal administratif. Si on accepte la sollicitation, on dépose un document pour garantir qu'on n'a pas d'intérêt avec le porteur de projet. Après, à chacun de faire la part des choses entre ses avis personnels et l'analyse des opinions du public. Il y a peu de risque de dérapage. »

Y a-t-il plus d'enquêtes publiques actuellement ?

« C'est assez stable, mais difficile à quantifier dans la mesure où la période Covid a eu des effets avec des sorties tardives, il y a eu un pic en 2022-2023 sur l'ancien Poitou-Charentes. 2024 était plutôt en hausse, et 2025 semble se terminer également avec une petite hausse. »

Quels sont les domaines où il y en a le plus ?

« Dans la Vienne, c'est l'éolien, même s'il semble que ça se calme un peu. Mais il y a encore beaucoup de projets en cours. On est dans une phase où il y a des dossiers en préparation. Le photovoltaïque et notamment l'agrivoltaïque commencent à faire débat. L'élevage également, mais ce sont des situations unitaires, il n'y a pas de marée de demandes d'extension même si ça fait l'objet d'un certain bruit. Il y a eu les retenues de substitution pour l'agriculture, mais les projets en cours sont plutôt à l'arrêt. Les plans locaux d'urbanisme également. »

Propos recueillis par Laurent Gaudens